

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL

06130 GRASSE - FRANCE

Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19

Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**FURFURAL**

Fournisseur PCW

Référence : FURFURAL

1 - DONNEES TECHNIQUES

Nom chimique / REACH :	2-furaldehyde
Synonyme :	Furfural ; 2-furaldehyde ; 2-furfural ; Furfurol ; Fural
Formule moléculaire :	C ₅ H ₄ O ₂
Poids moléculaire :	96.09
Origine MP :	Synthétique
Utilisation de la substance / mélange :	Usage industriel seulement
Application :	Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. :	-
Anti-oxydant(s) :	Aucun
Solubilité dans l'eau :	Non
Solubilité dans l'alcool :	Oui
I.N.C.I. :	Furfural
IUPAC Name :	2-furaldehyde

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune pâle - marron
Odeur :	Amandes amères, frais
Densité @ 20° C :	[1.155 ; 1.165]
Indice de réfraction @ 20 °C :	[1.521 ; 1.531]
Indice d'acide :	[0 ; 1.00 mgKOH/g]
Point de fusion en °C :	-
Point d'ébullition en °C :	161.7
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	60
Température d'ignition :	-
Pureté (%) :	[98.5 ; 100.0]
Impureté(s) >0.01% :	-

1.5 VLEP

FURFURAL

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) Pas de données
:

VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) : Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Non listé
COV medium (CARB) : 100%
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
IFRA : Restricted (49th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
Statut kosher : Certifié
Statut Hallal : Certifié
CAS N° : 98-01-1

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Ionisation : -
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Substance aromatisante
:
REG. 872/2012 CE Annexe 1 : Listé
Certificat d'alimentarité : Certifié
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : -
Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) : Aucun

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier : 2932 12 00 00
Tunnel codes ADR : D/E
Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Précaution d'emploi : Eviter tout contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 1199 FURALDÉHYDES, 6.1 (3), III
Transport Maritime IMDG : 1199 FURALDÉHYDES, 6.1 (3), III
Polluant Marin : Non
Transport Aerien IATA : 1199 FURALDÉHYDES, 6.1 (3), III

FURFURAL

LEGISLATION :

TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
RIFM - ID N° : 721
PICCS (Philippines) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Listé
LIS / DSL (Canada) : Listé
JECFA n° : 450
IECSC (China) : Listé
FLAVIS : 13.018
FEMA : 2489
FDA : 175.105
ENCS (Japan) n° : (5)-40
EINECS (EU) : Listé
ECSI (Taiwan) : Listé
ECL (Corée du Sud) n° : KE-17310
COE (Council of Europe) : 2014
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
C.A.S : 98-01-1

Étiquetage :



ATD4 Toxicité aiguë cutanée 4



ATI2 Toxicité aiguë par inhalation 2



ATO3 Toxicité aiguë orale 3



CAR2 Cancérogénicité 2

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

FL3 Liquides inflammables 3

SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

STO-SE3-RI Toxicité organes cibles - exposition 3 RI

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240+P241 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301/303+P310 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.